

La Caisse des Dépôts, banquier du service public de la Justice

La Caisse des Dépôts est le banquier de référence des fonds de tiers confiés aux professions juridiques réglementées. Ces fonds, liés à des actes de justice, doivent bénéficier d'une sécurité et d'une transparence absolues. Notaires, administrateurs et mandataires judiciaires, greffiers de tribunaux de commerce sont ainsi tenus de déposer à la Caisse des Dépôts les sommes dont ils ont la charge. Il en va de même des consignations ou encore de la protection financière des personnes vulnérables, lorsque le juge l'estime nécessaire.

La Caisse des Dépôts délivre également des services bancaires aux huissiers de justice et aux commissaires-priseurs judiciaires.

En 2012, ses encours se sont élevés à 50 Md€, dont 32,2 Md€ pour les professions juridiques et 3,9 Md€ pour les consignations.

Le partenariat entre la Caisse des Dépôts et le notariat

Un partenariat historique

Créée en 1816 pour gérer en toute transparence et protéger les fonds privés qui lui étaient confiés, la Caisse des Dépôts a su faire évoluer cette mission historique pour répondre aux nouveaux enjeux sociaux et économiques. En 2000, le législateur a fait le choix d'attribuer à la Caisse des Dépôts un droit exclusif pour la centralisation de tous les dépôts de fonds de tiers des études.

Un partenariat résolument orienté vers le numérique

La profession notariale et la Caisse des Dépôts anticipent les évolutions technologiques. C'est pourquoi la dématérialisation des actes notariés et la modernisation des services bancaires de la Caisse des Dépôts dédiés au maniement des fonds de tiers sont les clefs de voûte de leurs actions communes. Deux priorités sont fixées pour 2014 : développer la signature d'actes authentiques réalisés sur support électronique et équiper une étude notariale sur deux d'un site internet destiné à échanger de manière interactive avec ses clients.

Par ailleurs, les deux partenaires partagent la préoccupation d'inscrire leur action au service des territoires. La Caisse des Dépôts aide à structurer les réseaux des professions juridiques, qui répondent à des maillages territoriaux visant à accompagner la compétitivité du service public.

Depuis sa création, la Caisse des Dépôts est le gestionnaire de confiance de fonds privés protégés par la loi.

La direction des services bancaires de la Caisse des Dépôts exerce les activités bancaires de l'Établissement public. Certifiée ISO 9001, elle met en place des modes de gestion assurant transparence et sécurité aux fonds qui lui sont confiés. La direction apporte une qualité de service à ses clients correspondant aux meilleures pratiques bancaires, adaptée à la nature particulière des fonds concernés. Elle les accompagne également avec de nouvelles prestations visant à simplifier leur gestion et à améliorer la transparence vis-à-vis de leurs propres clients.